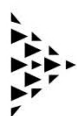
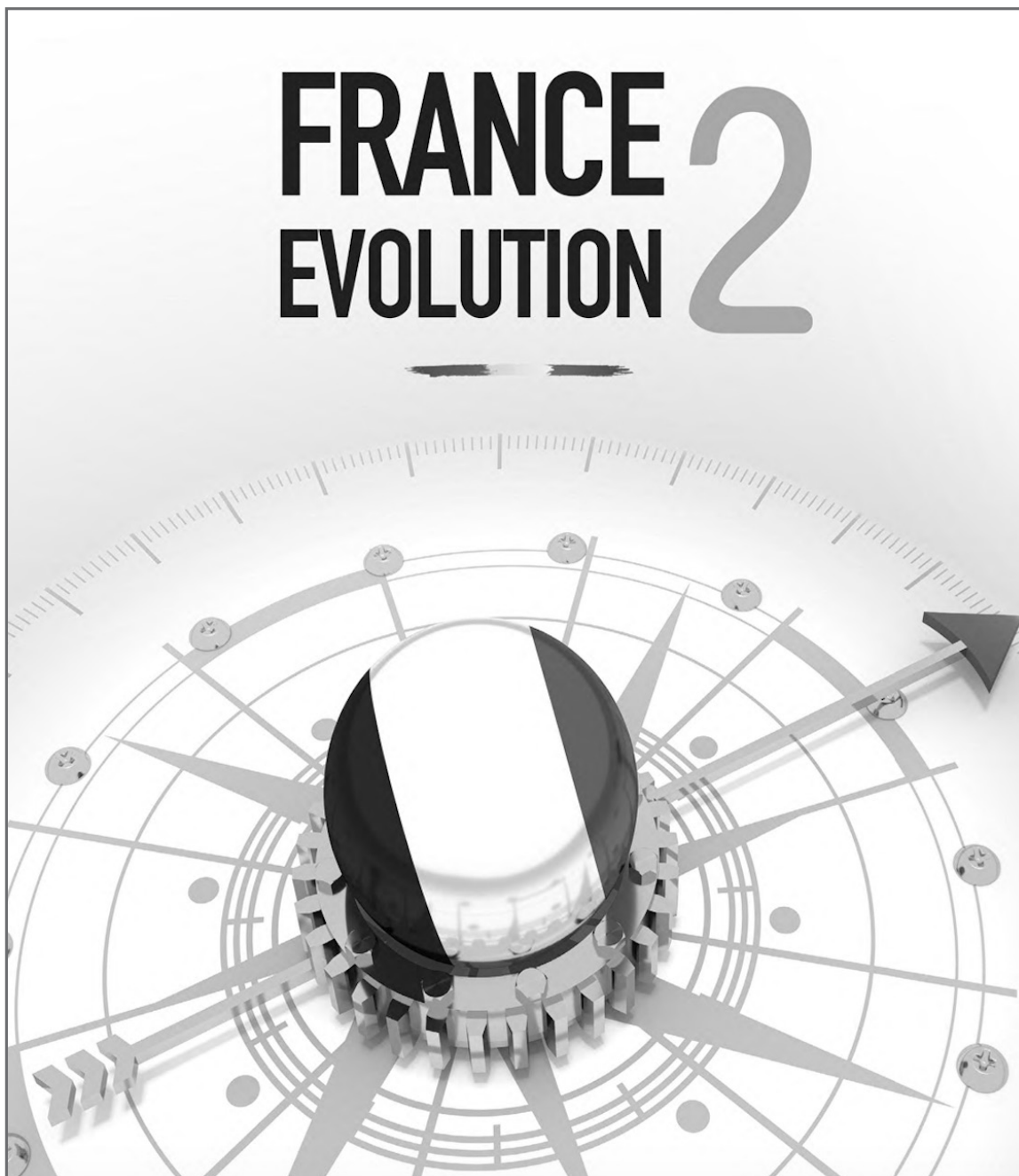


BULLETIN DE SOUSCRIPTION

FRANCE EVOLUTION 2



TRAIL
SOLUTIONS PATRIMOINE

Nom du cabinet : _____

Code distributeur : _____

Société de Gestion :
TRAIL Solutions Patrimoine (SA agréée AMF n° GP 04000041) • Capital : 370.366 €
 Siège social : 12 avenue Matignon 75008 Paris • RCS Paris B 477 810 535

Dépositaire :
RBC INVESTOR SERVICES BANK France S. A. • Capital : 72.240.000 €
 Siège social : 105 rue Réaumur – 75002 Paris • RCS PARIS : 479 163 305

1 ETAT CIVIL Souscripteur / Co-souscripteur (* merci d'écrire en majuscules)

M. Mme Co-souscripteurs

Souscripteur 1 (ou Monsieur)

Souscripteur 2 (ou Madame)

Nom*	_____	_____
Nom de jeune fille*	_____	_____
Prénom*	_____	_____
Né(e) le	_____	_____
A*	_____ Dept _____	_____ Dept _____
Nationalité*	_____	_____
Email	_____	Tel. _____
Adresse fiscale*	_____	
Code postal	_____	Ville* _____

Situation de famille :

Célibataire Divorcé(e)
 Marié(e) Veuf/Veuve
 Pacsé(e)

Régime matrimonial :

Séparation de biens Participation aux acquêts
 Communauté réduite aux acquêts ...
 Communauté universelle

2 ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PARTS POUR BENEFICIER DES AVANTAGES FISCAUX

Réduction d'Impôt sur le Revenu

Afin de bénéficier des avantages fiscaux prévus pour les personnes physiques aux articles 199 terdecies-0 A, 150-0 A et 163 quinquies B du Code général des impôts ou, pour les personnes morales, à l'article 219 I-a du Code général des impôts, je m'engage (nous nous engageons) à conserver les parts souscrites pendant cinq années civiles complètes à compter de l'année suivant celle de la souscription pour une réduction IR.

- Je déclare (nous déclarons) être redevable(s) de l'IR et souhaiter bénéficier de la réduction d'IR ;
- Je déclare (nous déclarons) être fiscalement domicilié(e)s en France ;
- En matière de réduction d'IR, j'ai (nous avons) bien noté que les versements ouvrant droit à réduction d'IR au titre des revenus 2020 sont ceux effectués jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- J'ai (nous avons) bien noté que les sommes ou valeurs distribuées par le Fonds seront immédiatement réinvesties et demeureront indisponibles pendant une durée d'au moins 5 années (commençant l'année suivant celle de la souscription au Fonds) ;
- Je m'engage (nous nous engageons) à conserver les parts souscrites au moins 5 années pour bénéficier de la réduction d'IR et j'ai bien compris qu'en cas de non-respect de cet engagement, la réduction d'impôt pourra être reprise ;
- Je déclare (nous déclarons) être informé(s) que moi-même, mes ascendants et descendants, mon conjoint, ses ascendants et descendants, ne doivent pas détenir ensemble, directement ou indirectement, plus de 10% des parts du fonds et plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent dans l'actif du Fonds ou détenus à ce taux au cours des six années précédant la souscription des parts.
- J'ai (nous avons) noté que le non-respect des engagements ou des conditions énoncées ci-dessus pourrait entraîner la remise en cause des avantages fiscaux.

3 DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

- Déclare adhérer au Fonds Commun de Placement dans l'Innovation FRANCE ÉVOLUTION 2 (le « Fonds ») en application de l'article L.214-8-1 dernier alinéa du Code monétaire et financier et avoir reçu et pris connaissance du Document d'Information Clé pour l'Investisseur joint au présent Bulletin de Souscription et en particulier ses dispositions relatives aux conditions de rachat, le Règlement du Fonds étant par ailleurs tenu à ma disposition.
- Déclare que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.
- Reconnaiss que ma catégorisation de client est non-professionnelle.
- Reconnaiss que l'ensemble des informations relatives à la présente opération de souscription m'ont été remises conformément à ce qui est prévu à l'article L.341-12 du CMF.
- Reconnaiss que s'agissant de mes données personnelles, je suis informé(e) du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), visible sur le site internet www.sigmagestion.com dans la rubrique « Informations réglementaires ».

Paraphe(s) :

souscripteur co-souscripteur

4 ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

<input type="checkbox"/> FCPI FRANCE ÉVOLUTION 2	Code ISIN : FR0014BU07 - Agrément AMF : 05/08/2022 Minimum de souscription : 10 parts de 100 euros, soit 1 000 euros
Je souscris <input type="text"/> parts X 100 euros la part = <input type="text"/> , <input type="text"/> euros [A]	Par chèque à l'ordre de FCPI FRANCE ÉVOLUTION 2 ou virement IBAN FR76 1529 8000 0100 2213 9115 055 BIC DISFRPPXXX
Je verse un montant de <input type="text"/> % du montant investi [A] = <input type="text"/> , <input type="text"/> euros [B]	
Je verse un montant total de [A] + [B] = <input type="text"/> , <input type="text"/> euros	
Je verse un montant total de <input type="text"/> , <input type="text"/> €, qui comprend un montant de droits d'entrée de <input type="text"/> , <input type="text"/> €	
Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5% du montant de cette souscription. J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le fonds sont négociables. Je consens à ce que soient prélevés sur le fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 3,66 % (TMFAM_GD), dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,33 % (TMFAM_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée 9 ans.	

Pièces à joindre : copie d'une pièce d'identité recto-verso (*obligatoire*) – permis de conduire non accepté – et RIB

5 LIVRAISON

Les parts correspondantes seront inscrites en nominatif pur auprès du Dépositaire et cela sans frais ni droits de garde.

OU Je souhaite que ces parts soient livrées sur un compte titres spécifique. Veuillez joindre un Relevé de Compte Titres.

6 MODALITES SPECIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE « CARRIED INTEREST »

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès maximum de 20 % (PVD) de la plus-value réalisée par le fonds.

Date d'approbation de la souscription obligatoire :

Lu et approuvé le __ / __ / 2022

SIGNATURE(S) OBLIGATOIRE(S)	
 souscripteur	 co-souscripteur

**LISTE DES AUTRES FONDS DE CAPITAL INVESTISSEMENT GÉRÉS PAR TRAIL SOLUTIONS PATRIMOINE
RELATIVE AU QUOTA D'INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES**

Fonds de capital investissement (FCPR, FCPI, FIP, FPCI)	Année de création	Pourcentage de l'actif éligible	Date à laquelle le fonds doit atteindre son quota d'investissement en titres éligibles
FIP PATRIMOINE BIEN ETRE	2012	100	30/04/2014
FIP PATRIMOINE BIEN ETRE 2	2013	100	30/01/2016
FIP RENDEMENT BIEN ETRE N°2	2015	100	30/06/2018
FIP RENDEMENT BIEN ETRE N°3	2015	100	01/07/2019
FIP AGRO RENDEMENT	2016	64,31	01/07/2020
FIP RENDEMENT BIEN ETRE N°4	2016	73,29	01/07/2020
FIP RENDEMENT BIEN ETRE EVOLUTION	2018	70	31/03/2022
FCPI AGRO RENDEMENT EVOLUTION	2018	63,79	31/06/2022
FCPI FRANCE EVOLUTION	2020	35,02	30/06/2024

Pour toute question concernant les fonds, merci de bien vouloir contacter
votre gestionnaire de patrimoine habituel :

Cachet du distributeur

TRAIL SOLUTIONS PATRIMOINE

12 avenue Matignon

75008 PARIS

Tel. : 01 47 03 98 42

www.sigmagestion.com